

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019**

L'an deux dix-neuf, le onze mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Ondes, étant réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André PAVAN, Maire.

Etaient présents : Mmes BOISSIE Jacqueline, FRANCHINI Nathalie, GARRIDO Anne-Marie, PARO Josiane. MM. BARRETEAU Blaise, DIMARCH Bernard, OUSTRI Christian, PAVAN André, SABOUREAU Jean-François, ZAIA Robert.

Etaient absents représentés : M. CAMINOTTO Louis par SABOUREAU Jean-François, Mme PROUT Marie-Hélène par FRANCHINI Nathalie, M. VALADE Patrick par BOISSIE Jacqueline.

Etaient absentes : Mme LAPEYRE Françoise, Mme TALAVAN Cécile.

Secrétaire : Mme PARO Josiane.

ADOPTION DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE DU 21 JANVIER 2019

Les décisions ci-dessous ont été prises, à l'unanimité.

**1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

Résultat de l'exercice

Déficit d'Investissement ..... 213 127.72 €

Excédent de Fonctionnement ..... 126 113.31 €

Approbation du compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur

**2- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Pendant ce point, Mme BOISSIE Jacqueline est désignée Présidente de séance, à l'unanimité des présents.

Elle a présenté en détail aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif de la commune relatif à l'exercice 2018.

*Vue d'ensemble :*

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	484 929.63 €	611 042.94 €
	Section d'investissement	853 894.23 €	640 766.51 €
Reports de l'exercice 2017	Report en section de Fonctionnement (002)		524 551.87 €
	Report en section d'investissement (001)		12 663.76 €
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>1 338 823.86 €</b>	<b>1 789 025.08 €</b>
Restes à réaliser à reporter en 2019	Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	10 633.99 €	244 073.97 €
	<b>Total des restes à réaliser à reporter en 2019</b>	<b>10 633.99 €</b>	<b>244 073.97 €</b>
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	484 929.63 €	1 135 594.81 €
	Section d'investissement	864 528.22 €	897 504.24 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 349 457.85 €</b>	<b>2 033 099.05 €</b>

Monsieur le Maire a quitté la salle du conseil et n'a pas pris part aux votes.

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le Compte Administratif 2018.

*Monsieur le Maire a regagné la salle et a repris la présidence de la séance.*

### **3- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018**

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2018 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **650 665.18 €**

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat et qu'il doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

L'Assemblée a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<u>A Résultat de l'exercice</u>		126 113.31 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif		524 551.87 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser)		<b>650 665.18 €</b>
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		- 200 463.96 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		233 439.98 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>0 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>650 665.18 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		0 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		650 665.18 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0.00 €

### **4- ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ECOLE PRIMAIRE – DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

L'équipe enseignante de l'école a sollicité la Mairie pour l'achat de matériel informatique.

En effet, les connaissances et les compétences numériques sont renforcées dans les nouveaux programmes scolaires et les équipements actuels sont insuffisants et vétustes.

Il a été décidé de :

- Équiper chaque salle de classe et la salle des professeurs d'un nouveau PC avec écran,
- Approuver le coût prévisionnel de cette acquisition, estimé à 2 167.74 HT
- Solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, au taux le plus élevé.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

### **5- REFECTION ET AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE PRIMAIRE - DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Lors du conseil municipal du 17 décembre 2018, il avait été approuvé les travaux de rénovation et d'aménagement de la cour de l'école primaire pour un coût prévisionnel de 45 215€ HT. Une aide financière a été sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre de cette opération.

Il a été décidé de :

- Solliciter l'aide financière du Conseil Départemental dans le cadre de cette opération, au taux le plus haut.
- S'engager à démarrer les travaux sur l'année 2019.
- Autoriser le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

#### **6- TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE PRIMAIRE - DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE LA REGION OCCITANIE**

Une première partie de travaux a été réalisée dans l'école primaire en 2018 pour la mise aux normes accessibilité et sécurité de cet établissement.

Il est nécessaire de prévoir une deuxième tranche de travaux en 2019 dans le cadre d'une amélioration énergétique. Un audit énergétique a été réalisé par le bureau d'études Dynova initié par le SDEHG dans un objectif global de réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics. Vu le nombre important de travaux à réaliser, ils ne pourront pas être tous réalisés cette année et devront être étalés dans le temps.

Pour l'année 2019, il a été décidé de :

- Remplacer la verrière simple vitrage située en toiture au-dessus du hall de l'école
- Remplacer un simple vitrage en toiture et en façade situé en annexe d'une salle de classe par une toiture classique avec isolation et mur en pavés de verre.
- Remplacer toutes les menuiseries anciennes avec simple vitrage par des menuiseries aluminium double vitrage
- Équiper deux salles de classe de climatiseurs réversibles  
Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 40 897.72€ HT.
- Solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Région Occitanie, dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique de l'école primaire
- S'engager à démarrer les travaux sur l'année 2019.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

#### **7- TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ECOLE PRIMAIRE – PPMS - DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Il est nécessaire de prévoir la sécurisation de l'école primaire dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

Pour l'année 2019, il a été décidé de :

- Mettre en place un moyen d'alerte audible sur l'ensemble du site pour avertir les enseignants et les élèves en cas de risques majeurs (tempête, inondation, nuage toxique, intrusion attentat...)
- Opacifier tous les vitrages ayant vue sur voie publique et/ou permettant de voir les occupants pour permettre un confinement sécurisé en cas d'attaque. Un film adhésif de sécurité avec effet miroir sera la solution la plus efficace.
- Poser un projecteur à détecteur de présence au-dessus de l'entrée principale afin de pouvoir identifier les personnes qui se présentent lorsqu'il fait sombre à l'extérieur.
- Placer un digicode sur la porte donnant accès à la cour de récréation afin d'éviter d'éventuelles intrusions.  
Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 7 939.94 € HT.
- Solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre de cette opération, au taux le plus élevé.
- S'engager à démarrer les travaux sur l'année 2019.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

#### **8- TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE**

Des travaux de mise aux normes de l'installation électrique de la bibliothèque sont nécessaires.

Il a été décidé de :

- Effectuer des travaux de réhabilitation et intégrer l'éclairage extérieur sous les arcades.  
Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 6 249.55 € HT.
- Solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre de cette opération, au taux le plus élevé.
- S'engager à démarrer les travaux sur l'année 2019.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

## **9- POSE D'UN DISPOSITIF ANTI-PIGEONS SUR LE REFECTOIRE DANS LA CADRE DE LA LUTTE ANTI-AVIAIRE**

Nous constatons une concentration importante de pigeons sur le bâtiment du réfectoire scolaire.

La protection anti-pigeon est une mesure sanitaire et de sauvegarde du patrimoine qui s'inscrit dans le cadre des mesures préventives de la pollution. Vu la configuration des surfaces à protéger, les dispositifs proposés sont le filet anti-pigeons et la pose de closoirs pour occulter les passages sous-tuile.

Il a été décidé de :

- Approuver les travaux de pose de dispositifs anti-pigeons dans le cadre de la lutte anti-aviaire estimés à 3 457.50€ HT
- S'engager à réaliser ces travaux sur l'année 2019
- Solliciter l'aide financière du Conseil Départemental dans le cadre de cette opération, au taux le plus haut.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

## **10- MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC) A COMPTER DE 2019**

La Communauté des Communes verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Ces attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

Compte tenu de l'extinction des emprunts « historiques » de l'ex-CCSG, il convient de constater le montant des attributions de compensation (AC) à compter de 2019.

Le montant de l'attribution de compensation pour la commune d'Ondes d'un montant de 194 208.45€ a été approuvé, à compter de 2019.

## **11- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - SERVICE TECHNIQUE**

Un agent a été recruté depuis le 2 janvier 2019 en tant que contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour assurer l'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics (voirie, espaces verts) et la garderie scolaire.

Ce poste de contractuel a été renouvelé pour une période de 6 mois allant du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2019 inclus.

Cet agent assurera ses fonctions à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial (Echelle 1).

## **12- DEFENSE DE LA LANGUE OCCITANE**

La réforme du lycée réduit et dévalorise les possibilités d'enseignement de la langue Occitane, réforme qui si elle était maintenue en l'état signerait l'arrêt de l'enseignement de l'Occitan dans la plupart de nos écoles, collèges, Lycées et faculté de l'académie d'Occitanie, en supprimant le fléchage des moyens attribués aux rectorats. Cet enseignement concerne plus de 11 300 élèves dans 174 établissements.

Il a été décidé de solliciter Monsieur le Ministre de l'Education Nationale pour réintroduire, dans la réforme des lycées, le fléchage des moyens spécifiques à l'enseignement de l'Occitan dans les académies d'Occitanie.

## **13- CONVENTION AVEC LA SPA DE TOULOUSE**

Par délibération du 4 juillet 2018, il a été décidé de signer un contrat de prestation de services avec la SACPA pour la capture des animaux errants et l'enlèvement des animaux morts.

Après capture, les animaux sont conduits dans les locaux de la fourrière légale de la SPA de Toulouse. La participation financière ayant augmenté, Monsieur le Maire a été autorisé à signer une nouvelle convention avec cette association, ainsi que tout avenant y afférent. La participation sera de 0.40€ par habitant.

## **14- ADHESION A L'ASSOCIATION « RALLUMONS L'ETOILE »**

« Rallumons l'étoile » est une association née de la rencontre de citoyens, d'élus et d'entreprises, tous inquiets de l'engorgement de plus en plus important de notre métropole. Elle souhaite créer une première ligne de RER entre Castelnau d'Estretfonds et Baziège avec des trains fréquents, fiables et confortables.

Il a été décidé d'approuver le projet soutenu par l'association « Rallumons l'étoile » et d'adhérer à cette association dont le coût est fixé à 0.35€ par habitant.

## 15- QUESTIONS DIVERSES

### **Contournement :**

Point sur le plan de financement du projet

### **Présentation du projet de la société QUADRAN :**

Pose de panneaux photovoltaïques flottants et au sol avec une étude des retombées fiscales et proposition de loyer.

Ondes, le 18 mars 2019.

Le Maire,  
André PAVAN

